



Commission thématique « Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement »

Réunion n°1

20 septembre 2012 – Soisy-sous-Montmorency – 18h00

Compte-rendu

Rédacteur

Juliette DELMAS – Animatrice du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

SIAH Croult et Petit Rosne

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

juliette.delmas@sage-cevm.fr

Tel. : 01 30 11 16 80 / 06 70 52 36 86

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le Président de la Commission, Monsieur Jean-Claude NOYER
2. Présentation des enjeux « qualité de l'eau » sur le territoire du SAGE (Juliette DELMAS)
3. Intervention de la DDT du Val d'Oise : État qualitatif des masses d'eau sur le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer (Jean RAIMBOUX)
4. Rappel des étapes d'un SAGE et objectifs de l'état des lieux – Volet « qualité de l'eau » (Juliette DELMAS)
5. Tour de table : attentes des acteurs du territoire en lien avec le thème de la commission, participation au recueil des données pour l'état des lieux

Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude NOYER	Président du SIARE, Président de la Commission «Qualité de l'eau»
Monsieur Godefroy BELHOMME	Chef du Bureau Qualité des eaux à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement - CG93
Monsieur Alain BOURGEOIS	Maire d'Ézanville, Vice-Président du SIAH Croult et Petit Rosne
Madame Christine COSTECALDE	Directrice du Service Assainissement et Eau - Communauté d'Agglomération Plaine Commune

Madame Juliette DAMIS	Responsable ressources en eau - Enghien-les-Bains
Madame Juliette DELMAS	Chargée d'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer
Monsieur Robert HALIFAX	Membre de l'association Environnement 93, Secrétaire général de l'association Aulnay Environnement
Monsieur François HANET	Délégué du SEDIF, Maire Adjoint d'Enghien-les-Bains
Monsieur Jérémie JEANNEAU	Chargé d'opérations, Service des investissements des collectivités 77-95 – Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)
Monsieur Jean-Marc JUMEL	Chef du Service Eau et Assainissement – CG95
Madame Emily KARCZEWSKI	Responsable Service technique – SIARE
Monsieur Christophe LANIER	Responsable Assainissement – CAVAM
Monsieur Didier LE CARRE	Chargé d'opérations, Service des investissements des collectivités Paris et Petite Couronne – Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)
Madame Amparo MARTAUD	Directrice Générale des services du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)
Monsieur Julien MORONVAL	Responsable Service Environnement – SIARE
Monsieur Jean RAIMBOUX	Responsable de la Police de l'eau et des milieux à la DDT du Val d'Oise
Madame Astrid REVILLON	Ingénieur d'études sanitaire – ARS
Madame Rose-Line STABLO	Correspondante environnement – UFC Que Choisir Ile-de-France
Monsieur Bernard VIGNAUX	Conseiller Communautaire de la Communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency

1- Ouverture de la Commission « Qualité de l'eau ».

Monsieur Jean-Claude NOYER, Président de la Commission « qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement » ouvre la séance en accueillant les participants et en les remerciant de leur présence à cette première réunion de la Commission.

En introduction M. Jean-Claude NOYER rappelle que l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est une occasion idéale de mener ensemble une réflexion de fond et concertée pour définir les actions à mener pour atteindre les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Il insiste sur le terme "concertation" qui doit être au cœur de cette démarche.

M. Jean-Claude NOYER précise qu'il s'agit de confronter nos besoins, actuels et futurs, en matière d'accès à l'eau (eau potable et assainissement), aux exigences de protection de la ressource, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif. En d'autres termes, se pose à nous la question de savoir comment assurer nos besoins en eau (mais également nos besoins en matière de logement, d'infrastructures de transport, de développement économique...) sans porter atteinte au milieu aquatique (détérioration de la qualité de l'eau, surexploitation des nappes, destruction des zones humides...).

M. Jean-Claude NOYER rappelle qu'il nous faut dans un premier temps dresser l'état des lieux de la ressource en eau sur notre territoire. Cette étape est fondamentale pour s'assurer de la pertinence et de l'opérationnalité du SAGE sur le long terme.

Les bassins versants du Croult, du rû d'Enghien et de la Vieille Mer, qui constituent le périmètre d'élaboration du SAGE, forment un territoire fortement urbanisé qui abrite une population de près d'1 600 000 habitants. En dépit de son identité très urbaine, ce territoire n'est cependant pas une entité homogène. La partie nord du territoire, notamment la Plaine de France, présente un caractère agricole.

Du fait de cette double identité, notre territoire est donc confronté à de nombreuses pressions et à de multiples sources de pollutions. En outre, les bassins versants du SAGE sont concernés par de nombreux projets d'aménagement à plus ou moins longue échéance, notamment dans le cadre du Grand Paris. Ces évolutions de l'occupation du sol modifieront inévitablement le petit cycle de l'eau (alimentation en eau potable, assainissement) et risquent d'engendrer des dégradations supplémentaires de la qualité de l'eau, déjà fortement impactée sur notre territoire. A cet égard, les orientations qui seront prises dans le cadre du SAGE seront décisives.

Parmi les enjeux liés à la qualité de l'eau, à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, M. Jean-Claude NOYER en rappelle les principaux :

- ✓ L'accès à l'eau potable et la sécurisation des points de captage qui se trouvent sur le périmètre du SAGE ;
- ✓ L'amélioration et l'adaptation des réseaux d'assainissement : entretien, redimensionnement des réseaux, et pour les zones en réseau séparatif, la mise en conformité des mauvais branchements qui sont aujourd'hui une source très importante de pollution ;
- ✓ La maîtrise des rejets industriels ;
- ✓ La réduction, voire la suppression, de l'usage des produits phytosanitaires dans les zones agricoles mais également en ville (pour l'entretien des voiries et des espaces verts) et chez les particuliers ;
- ✓ La gestion quantitative des eaux souterraines et superficielles.

Enfin, M. Jean-Claude NOYER rappelle que cette commission est un lieu d'échange et de concertation. Par conséquent, il invite les participants à exprimer leurs attentes et leurs remarques afin d'enrichir le débat.

M. Jean-Claude NOYER passe la parole à Mme Juliette DELMAS, animatrice du SAGE.

2- Présentation des enjeux « qualité de l'eau » sur le territoire du SAGE.

Mme Juliette DELMAS présente les enjeux liés à la qualité de l'eau, à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, identifiés dans le cadre de l'étude préliminaire au lancement du SAGE :

- ✓ Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole et urbaine;
- ✓ Réduire les pollutions d'origine industrielle et artisanale, en identifiant et en caractérisant les rejets;

- ✓ Renforcer le traitement des eaux de ruissellement des infrastructures routières et urbaines;
- ✓ Optimiser le traitement des eaux usées domestiques;
- ✓ Favoriser la mise en séparatif des réseaux dans les secteurs concernés et lutter contre les mauvais branchements;
- ✓ Corriger les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement;
- ✓ Protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable;
- ✓ Limiter l'usage de produits phytosanitaires et d'intrants azotés ou phosphatés en zones agricoles;
- ✓ Réduire, voire supprimer, l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités, et les particuliers.

3- Intervention de Monsieur Jean RAIMBOUX, Responsable de la Police de l'Eau et des Milieux à la DDT du Val d'Oise – Etat qualitatif des masses d'eau sur le territoire du SAGE.

Pour cette intervention, M. Jean RAIMBOUX précise qu'il s'appuiera sur la note d'enjeu relative à la qualité des eaux pour le SAGE Croult Enghien Vieille Mer (Annexe 1) rédigée par les services de la DDT du Val d'Oise dans le cadre du Porter à connaissances des Services de l'état.

Il rappelle dans un premier temps que, conformément à la Circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des SAGE, le SAGE Croult Enghien Vieille Mer devra être approuvé ou faire l'objet d'une mise en enquête publique avant la fin de l'année 2015.

L'état des lieux actuellement en cours devra permettre de faire le point sur l'état qualitatif des masses d'eau et de déterminer le degré de difficulté pour atteindre ou non les objectifs de bon état assignés par l'Europe, en prenant en compte les reports de délais fixés à 2021 ou 2027.

M. Jean RAIMBOUX souligne que les cours d'eau qui traversent notre territoire sont fortement anthropisés et qu'un retour en arrière, c'est-à-dire le débusage, la réouverture et la renaturation de l'ensemble des cours d'eau, est impossible. De ce fait, l'objectif assigné pour ces masses d'eau est l'atteinte du bon potentiel écologique, et non du bon état. Pour l'heure il s'agit de préciser le bilan qualitatif de ces masses d'eau en compilant les données issues des campagnes de mesures (paramètres biologiques, paramètres physico-chimiques, suivi des 41 substances de l'état chimique) menées par les différents acteurs du territoire (Agence de l'Eau Seine-Normandie, DRIEE Ile-de-France, DDT 95, MIISE Paris Petite Couronne, conseils généraux, syndicats...).

M. Jean RAIMBOUX rappelle que l'**objectif global d'atteinte du bon potentiel** des masses d'eau superficielles du territoire du SAGE (Petit Rosne, Morée, Croult amont et aval, Ru d'Enghien) est fixé à 2027. (N.B. Concernant la masse d'eau souterraine 3104 « Eocène du Valois », l'objectif de bon état est fixé à 2015)

M. Jean RAIMBOUX fait observer que l'état actuel de dégradation du milieu aquatique résulte, entre autres, de plusieurs décennies d'aménagement du territoire durant lesquelles la prise en compte de l'eau n'a pas toujours été une priorité. L'imperméabilisation des surfaces étant notamment à l'origine de l'augmentation du flux de polluants issus du lessivage des zones urbanisées. Une réflexion devra donc être engagée dans le cadre du



SAGE afin de rationaliser et de maîtriser les ruissellement d'eaux pluviales, en particulier en favorisant l'infiltration des eaux pluviales et la réduction des substances polluantes à la source.

Compte tenu de l'urbanisation toujours en cours sur notre territoire et des nombreux projets actuellement en réflexion, notamment dans le cadre du « Grand Paris », M. Jean RAIMBOUX insiste sur la nécessité d'instaurer une culture de l'eau dans la politique d'aménagement du territoire, afin que l'eau (l'assainissement, l'alimentation en eau potable, la maîtrise des ruissellement et la prévention des inondations, la préservation des zones humides...) soit prise en compte dès les prémices des différents projets. Le SAGE devra contribuer à cela. M. Jean RAIMBOUX tient cependant à signaler que le calendrier d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE n'est pas concordant avec celui des projets, notamment des Contrats de Développement Territorial (CDT) dont le calendrier très contraint (N.B. la Loi impose une mise en enquête publique des CDT avant le 31 décembre 2013, suite à un ajustement de la Loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris) ne permettra pas une prise en compte des orientations du SAGE Croult Enghien Vieille Mer dans les projets concernant notre territoire.

Il s'interroge sur la manière dont sont intégrées dans ces projets les eaux usées supplémentaires générées par les nouvelles infrastructures.

M. Godefroy BELHOMME (DEA 93) précise que la mise en eau de la station Seine-Morée (Le Blanc-Mesnil) est prévue dans 10 mois.

Réseaux d'assainissement et mise en conformité des branchements

M. Jean RAIMBOUX rappelle que l'un des principaux enjeux identifiés lors de l'étude préliminaire, et mis en exergue dans la note d'enjeu, est la mise en conformité des mauvais branchements sur les réseaux d'assainissement. Il fait remarquer, qu'en dépit des efforts menés ces dernières années pour résorber les inversions de branchements, il reste de nombreux secteurs où la situation a très peu évoluée. Il cite entre autres les dysfonctionnements de réseau aux abords de petits rûs, tels que le rû des Champs ou le rû de la Marlière à St Brice-sous-forêt, dont l'impact sur le milieu est amplifié en raison du faible débit de ces cours d'eau. M. Jean RAIMBOUX fait observer que la conformité des branchements doit être traitée le plus en amont possible, notamment lors de l'instruction des permis de construire. Il suggère que soit intégré dans les procédures d'instruction des dossiers de permis de construire, un avis sur le raccordement au réseau d'assainissement. Il rappelle, qu'en matière de raccordement au réseau, le Maire dispose d'un pouvoir de Police pour contraindre les usagers à effectuer les travaux de mise en conformité. M. Jean RAIMBOUX fait néanmoins observer que les interventions en domaine privé ne sont pas évidentes, il est notamment difficile de vérifier la conformité de tous les branchements et d'assurer un suivi des travaux de raccordement des constructions neuves. Ainsi, il n'est pas rare de constater des problèmes de raccordement sur des lotissements pourtant récents.

Les problèmes de pollutions liés au déversement d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales sont accentués en tête de bassin versant où les cours d'eau ont un faible débit.

Maîtrise des pressions agricoles et des rejets non domestiques

La maîtrise des rejets non domestiques liés aux activités industrielles et artisanales constituent un enjeu fort de ce SAGE. M. Jean RAIMBOUX souligne l'importance de mener des actions ciblées en direction des entreprises, faisant remarquer que les rejets des

activités qui ne sont pas soumises à autorisation ou déclaration (ICPE) ne sont pas aussi bien encadrés que les installations classées. M. RAIMBOUX précise que la mise en conformité des rejets industriels et artisanaux demandera un travail de longue haleine.

M. Jean RAIMBOUX attire l'attention des membres de la commission sur la présence de nombreuses anciennes décharges et sites industriels sur le territoire du SAGE, dont l'impact sur la qualité des sols et des nappes souterraines sera à définir (à partir des nombreuses études déjà existantes) et à surveiller. Il rappelle à titre d'exemple qu'en 1996 la nappe de Louvres a subi une grave pollution aux cyanures suite à des travaux de terrassement qui ont provoqué la migration de ces cyanures d'origine industrielle vers la nappe.

Concernant les pollutions diffuses d'origine agricole, M. Jean RAIMBOUX rappelle qu'il existe sur l'ensemble du réseau plusieurs points de suivi des paramètres physico-chimiques et chimiques, notamment des produits phytosanitaires. Il souligne l'importance d'assurer un maillage efficace de ces points de contrôle et par conséquent de coordonner les campagnes de mesures menées par les différents services (Agence de l'Eau, DRIEE Ile-de-France, DDT, collectivités) afin de mettre en commun les données recueillies.

Eau potable et protection des aires de captage

La préservation de la ressource en eau, en particulier des nappes exploitées pour l'alimentation en eau potable, passe par la mise en place d'actions préventives. La délimitation de périmètres de protection autour des aires de captage est en cela une mesure indispensable. M. Jean RAIMBOUX fait cependant remarquer que la mise en place d'aires de protection des captages peut s'avérer difficile dans les zones fortement urbanisées où la pression foncière est forte.

Lac d'Enghien-les-Bains et exploitation de la source hydrothermale

Une des particularités du territoire est la présence sur la Commune d'Enghien-les-Bains d'une nappe sulfurée, exploitée pour le thermalisme, et d'un lac qui représente un pôle touristique important. Le lac, qui se trouve à l'aval du rû de Montlignon joue également un rôle important pour la rétention des eaux pluviales lors des épisodes orageux. M. Jean RAIMBOUX rappelle que ces multiples enjeux peuvent être à l'origine de conflits d'usage. La gestion du niveau du lac est notamment un point qu'il s'agira d'aborder dans le cadre du SAGE.

Pour finir, M. Jean RAIMBOUX aborde la question des eaux de ruissellement. Le lessivage par les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées, en particulier des infrastructures de transport, génère une détérioration du milieu naturel dû au transfert de substances polluantes et de matières en suspension vers les cours d'eau (notamment dans les secteurs où les réseaux sont séparatifs). Il est donc nécessaire d'engager une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour traiter les eaux de ruissellement.

M. Jean-Claude NOYER remercie M. Jean RAIMBOUX pour son intervention. Il rappelle que les différents maîtres d'ouvrage présents sur le territoire mènent d'ors et déjà des actions pour mettre en conformité les branchements des réseaux d'assainissement, néanmoins il souligne les nombreuses difficultés auxquelles ils sont confrontés :

- ✓ Localiser les branchements non conformes ;

- ✓ Convaincre les particuliers d'autoriser des personnes missionnées à rentrer sur leur propriété pour procéder à la vérification des installations ;
- ✓ Convaincre les Maires de faire valoir leur pouvoir de Police en matière d'assainissement.

4- Rappel des étapes d'un SAGE et des objectifs de l'état des lieux sur le volet « qualité de l'eau »

Mme Juliette DELMAS rappelle que la procédure d'élaboration d'un SAGE s'inscrit dans un cadre réglementaire bien défini. **L'état des lieux** constitue la première séquence de cette démarche ; il est composé d'un état initial, d'un diagnostic global et de l'élaboration des tendances et scénarios. Suivent ensuite le choix de la **stratégie**, la rédaction des **documents du SAGE** (PAGD et règlement), **l'évaluation environnementale**, et enfin la procédure de consultation.

La première étape, l'état des lieux, constitue les fondations du SAGE. Elle a pour objectif d'assurer une connaissance partagée par l'ensemble des membres de la CLE des enjeux de gestion et de préservation de l'eau, et doit conduire à **énoncer les priorités à retenir sur le territoire du SAGE**. La qualité de cet état des lieux dépend de la mobilisation de chaque acteur, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des études, documents et données diverses dont chacun dispose.

Mme Juliette DELMAS présente les objectifs spécifiques de la phase d'état initial concernant les thématiques liées à la qualité de l'eau et à la préservation de la ressource :

- ⇒ **Caractériser** l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau sur le territoire du SAGE ;
- ⇒ **Caractériser les pressions** pouvant avoir un impact direct ou indirect sur la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- ⇒ **Localiser et caractériser les sources de pollution** des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant Croult Enghien Vieille Mer ;
- ⇒ **Définir les enjeux** du territoire en matière de protection et de gestion de la ressource en eau et identifier les principales **pistes d'actions** ;
- ⇒ Déterminer les **études complémentaires** nécessaires à une meilleure connaissance de ces milieux et de leur fonctionnement.

Au-delà des données qualitatives et quantitatives concernant les masses d'eau de notre territoire, il s'agit également d'identifier les actions menées à plus ou moins grande échelle par les différents maîtres d'ouvrage en apportant une analyse objective sur l'efficacité de ces actions. Ce partage d'expérience constitue un des points forts de la démarche "SAGE".

5- Tour de table : attentes des acteurs du territoire en lien avec le thème de la commission, participation au recueil des données pour l'état des lieux

M. Didier LE CARRE (AESN) demande si on connaît précisément les paramètres chimiques et physico-chimiques déclassants pour les différents cours d'eau.

Mme Juliette DELMAS rappelle de que de nombreux bilans qualitatifs sont disponibles et permettent d'identifier les substances pour lesquelles l'état des cours d'eau est jugé mauvais, notamment en raison de la présence de pesticides et de métaux lourds. Il est néanmoins nécessaire d'affiner ce bilan en compilant les résultats des analyses réalisées sur plusieurs points du réseau par les différents opérateurs.



M. Jean RAIMBOUX souligne que les données doivent porter sur la qualité de l'eau mais également sur celle des sédiments qui piègent de nombreuses substances.

Parmi les sources de pollution, M. Jean RAIMBOUX insiste sur l'impact significatif des inversements de branchements. Il cite certains secteurs, tels que le rû des Haras à Groslay et la Morée au niveau d'Aulnay-sous-Bois, où ces inversements de branchements sont à l'origine de fortes dégradations du milieu.

Les résultats d'analyses effectuées sur la Morée, au niveau de la confluence avec le Croult (à l'entrée de la station de dépollution de Bonneuil-en-France), montrent une amélioration de la qualité de l'eau par rapport à l'amont (Aulnay-sous-Bois). M. Jean RAIMBOUX souligne que ces résultats sont le fait de la dilution de la charge polluante par le rejet dans la Morée des eaux traitées pas la station de dépollution de Bonneuil-en-France. Il démontre ainsi la nécessité de disposer d'un réseau de mesure suffisamment dense et stratégique sur l'ensemble du réseau hydrographique pour garantir une analyse pertinente de l'état qualitatif des cours d'eau et la localisation des "points noirs" du réseau.

M. Godefroy BELHOMME (CG93) précise que, suite au diagnostic réalisé à Aulnay-sous-Bois mettant en évidence de nombreux mauvais branchements, la Commune a exprimé sa volonté d'engager des actions afin de réduire le nombre de branchements non conformes.

M. Robert HALIFAX (Environnement 93) souligne qu'il reste néanmoins de nombreux efforts à fournir de la part de Commune, notamment au moment de l'instruction des permis de construire.

M. Jean-Claude NOYER rappelle que l'instruction des dossiers de permis de construire est importante, mais que la difficulté réside avant tout dans le suivi des travaux de branchement, précisant qu'il faudrait pouvoir assurer une vérification de la conformité des installations avant que ne soit coulé le béton.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Claude NOYER remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 19h45.



ANNEXE 1



Note d'enjeux qualité des eaux pour le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

(DDT/SPE)

1. Politique globale de l'eau du bassin versant

Les objectifs de qualité sont définis à l'article L 212-1 du Code de l'Environnement et correspondent à

- un bon état écologique et chimique pour les eaux de surface, à l'exception des masses d'eau artificielles ou fortement modifiées par les activités humaines,
- un bon potentiel écologique et un bon état chimique pour les masses d'eau de surfaces artificielles, ou fortement modifiées par les activités humaines,
- un bon état chimique pour les masses d'eau souterraines,
- la prévention de la détérioration de la qualité des eaux,
- des exigences particulières pour les zones protégées (baignades, AEP...) afin de réduire le traitement nécessaire à la production d'eau potable.

La partie réglementaire du code de l'Environnement (R 212-9 et la circulaire du 7 mai 2007) complète cette liste par des objectifs de réduction des rejets des substances prioritaires et de suppression, à terme, des rejets des substances dangereuses.

L'arrêté du 25 juillet 2010 modifié fixe les méthodes et les critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

L'objectif de bon état chimique consiste à respecter les normes de qualité environnementales pour les substances prioritaires visées dans la Directive Cadre sur l'Eau. Celle-ci vise trente-trois substances prioritaires, dont onze substances prioritaires dangereuses auxquelles s'ajoutent huit substances issues de la liste 1 de la Directive Communautaire n° 76/464, soit au total quarante-et-une substances.

L'objectif de bon état écologique consiste à respecter des valeurs pour les paramètres biologiques, les paramètres physico-chimiques et les polluants spécifiques qui ont un impact sur la biologie. Cet objectif varie en fonction du type de masse d'eau.

Les paramètres biologiques qui contribuent à cet état écologique sont constitués des trois indicateurs biologiques suivants :

- les algues avec l'indice biologique diatomées,
- les invertébrés avec l'indice biologique global normalisé,
- les poissons avec l'indice poissons en rivière.

Les paramètres physico-chimiques contribuant à l'état écologique sont :

- les paramètres du cycle de l'oxygène (carbone organique, ammonium, oxygène

dissous...),

- les nutriments (azote et phosphore),
- la température,
- la salinité,
- le pH,
- les polluants spécifiques synthétiques et non synthétiques.

L'objectif de bon potentiel écologique concerne les masses d'eau fortement modifiées, qui ont donc subi des modifications importantes de leurs caractéristiques physiques naturelles du fait des activités humaines. Pour celles-ci, la réduction des impacts ou la remise en cause des activités sont estimés à un coût disproportionné.

Les valeurs seuil pour la chimie et la physico-chimie sont identiques à celles des masses d'eau naturelles.

L'objectif de qualité des eaux souterraines

Ils sont précisés dans la Directive "fille" sur les eaux souterraines.

Ils consistent à prévenir ou limiter l'introduction de toute substance dangereuse et d'inverser les tendances à la hausse des concentrations en polluants, par la mise en œuvre des mesures nécessaires à cet objectif dès que les teneurs atteignent au maximum 75 % des normes et valeurs seuils.

Les masses d'eau superficielles du territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer sont toutes considérées comme fortement modifiées du fait de leur fort caractère artificiel. Elles bénéficient quasiment toutes par ailleurs d'un report de délai pour l'atteinte du bon potentiel à l'échéance 2027. Ces reports sont justifiés par l'ampleur des actions à mener pour reconquérir une qualité des eaux et des milieux compatibles avec la vie aquatique et les usages associés. Il est donc crucial de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs dès à présent.

Type	Masse d'eau	Objectif	Echeance
Masse d'eau superficielle	Le croult amont (HR 157A)	Bon potentiel	2027
Masse d'eau superficielle	Le Croult aval (HR157B)	Bon potentiel	2027
Masse d'eau superficielle	Petit Rosne (HR157A-F7060600)	Bon potentiel	2027
Masse d'eau superficielle	La Morée (HR 157B-F7075000)	Bon potentiel	2027
Masse d'eau superficielle	Ru d'Enghien (HR155A-F7110600)	Bon potentiel	2027

Masse d'eau superficielle (artificielle)	Le canal de la ville de Paris (HR510)	Bon potentiel	2015
Masse d'eau souterraine	Eocène du Valois	Bon état	2015

2. L'état actuel des masses d'eau

L'état des cours d'eau est pénalisé par les indicateurs biologiques, en raison d'une morphologie de cours d'eau peu propice au développement de la vie aquatique et d'une qualité de l'eau dégradée.

Ces cours d'eau ont, en effet, été très anthropisés.

La dégradation de la qualité de ces eaux est due :

- à la pression urbaine : l'azote et le phosphore sont en effet des paramètres marqueurs de la pollution par des effluents domestiques. La présence de métaux dans les eaux et dans les sédiments est révélatrice de pollutions entraînées par les eaux de ruissellement.

- aux pressions agricoles, bien que la surface occupée par l'agriculture soit faible sur le territoire du SAGE. Les cours d'eau et les nappes souterraines sont impactées par les intrants.

- aux pressions industrielles :

Hormis l'existence d'un grand nombre d'industries et d'activités artisanales raccordées aux réseaux, la présence d'anciens sites industriels abandonnés ou d'anciennes décharges ont contribué et contribuent encore à la dégradation des nappes souterraines.

3. Le principal enjeu du territoire : la maîtrise de la pression urbaine sur les milieux aquatiques

La forte urbanisation du territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer exerce une pression importante sur l'eau et les milieux aquatiques du fait d'une concentration des populations et des activités et de l'imperméabilisation des surfaces. Dans un contexte de développement urbain important et qui va prendre plus d'ampleur encore autour des projets du grand Paris, notamment sur le secteur est du Val d'Oise, la maîtrise de l'impact de l'urbanisation constitue le principal enjeu du territoire. Il s'agira de développer une culture « eau et aménagement » conciliant les différents intérêts et penser la gestion d'eau dans les territoires urbains de façon intégrée, de la planification jusqu'au projet.

3.1. L'assainissement des eaux usées

Malgré une amélioration sensible au cours des dernières années due aux efforts réalisés en matière d'assainissement, la qualité des cours d'eau du territoire du SAGE reste encore fortement dégradée pour les paramètres physico-

chimique phosphore et azote, marqueurs des eaux usées. Le dysfonctionnement des réseaux d'assainissement sont à l'origine de la mauvaise qualité physico-chimique des eaux des cours d'eau dans lesquels se rejettent les eaux pluviales. La reconquête de la qualité des eaux passe donc par un effort important de mise en conformité des mauvais branchements pour assurer une collecte optimale des eaux résiduaires urbaine et de leur traitement avant rejet avec l'amélioration du traitement envisagé pour la station d'épuration de Bonneuil en France et la réalisation prévue de la station du SIAAP de la Morée.

En ce qui concerne par exemple les cours d'eau du Croult et du Petit Rosne qui traversent la Plaine de France, ce territoire agricole est mité par le développement actuel et à venir de l'urbanisme et des infrastructures de transport. Ces deux cours d'eau ainsi que leurs affluents ont été rectifiés, artificialisés ou canalisés sur un important linéaire lors de la traversée des agglomérations. Ces modifications accentuent les problèmes d'inondations et la création d'ouvrages de régulation a fortement impacté les potentialités écologiques de ces rus.

Sur tout secteur, il convient de poursuivre le programme de réhabilitation des réseaux afin d'entretenir et maintenir un patrimoine public en bon état, afin de fiabiliser la collecte et le transport des eaux usées et afin de limiter l'intrusion d'eaux claires parasites et le transfert de pollution vers le milieu naturel. Les données relatives à ces dysfonctionnements proviennent des études de diagnostic effectuées dans les schémas directeurs d'assainissement.

3.2. La gestion des eaux pluviales

L'imperméabilisation des surfaces liée à l'urbanisation du territoire a engendré une augmentation des volumes d'eau ruisselés rejetés directement vers les cours d'eau ou vers les réseaux d'eau pluviales. Les conséquences en résultant sont un accroissement du flux de polluants lessivés sur les surfaces urbanisées et une augmentation du risque d'inondation en cas de forte pluie.

La gestion des eaux pluviales devra être conçue, à l'échelle de la planification jusqu'à l'échelle du projet en intégrant les enjeux liés à la pollution des cours d'eau, notamment pour les pluies faibles et courantes, et ceux liés la protection des biens et des personnes en cas d'inondation pour les fortes pluies.

La maîtrise des volumes ruisselés, notamment en favorisant l'infiltration à la source lorsque cela est possible, combinée à une régulation des débits rejetés, concourent à répondre aux deux problématiques. La maîtrise des flux de polluants nécessite également une réduction des sources de polluants dans la conception de l'aménagement ainsi que les pratiques d'entretiens, notamment concernant l'utilisation des pesticides dans les espaces urbains.

4. La maîtrise des pressions agricoles et industrielles

Bien que la surface occupée par l'agriculture soit faible sur le territoire, des

mesures de réduction des intrants ont été identifiées dans le programme de mesures du SDAGE pour l'atteinte du bon état chimique des masses d'eau souterraines et superficielles. Par ailleurs, la maîtrise de l'érosion et la renaturation des berges de cours d'eau représente un enjeu important pour la qualité biologique des cours d'eau.

Le territoire du SAGE concentre également un grand nombre d'industries et d'artisanats. L'atteinte du bon état chimique des masses d'eau nécessitera la réduction des rejets des substances dangereuses et prioritaires. A ce titre 38 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) font actuellement l'objet d'un suivi renforcé dans le cadre du « programme de recherche et de réduction de substances dangereuses dans l'eau » (RSDE).

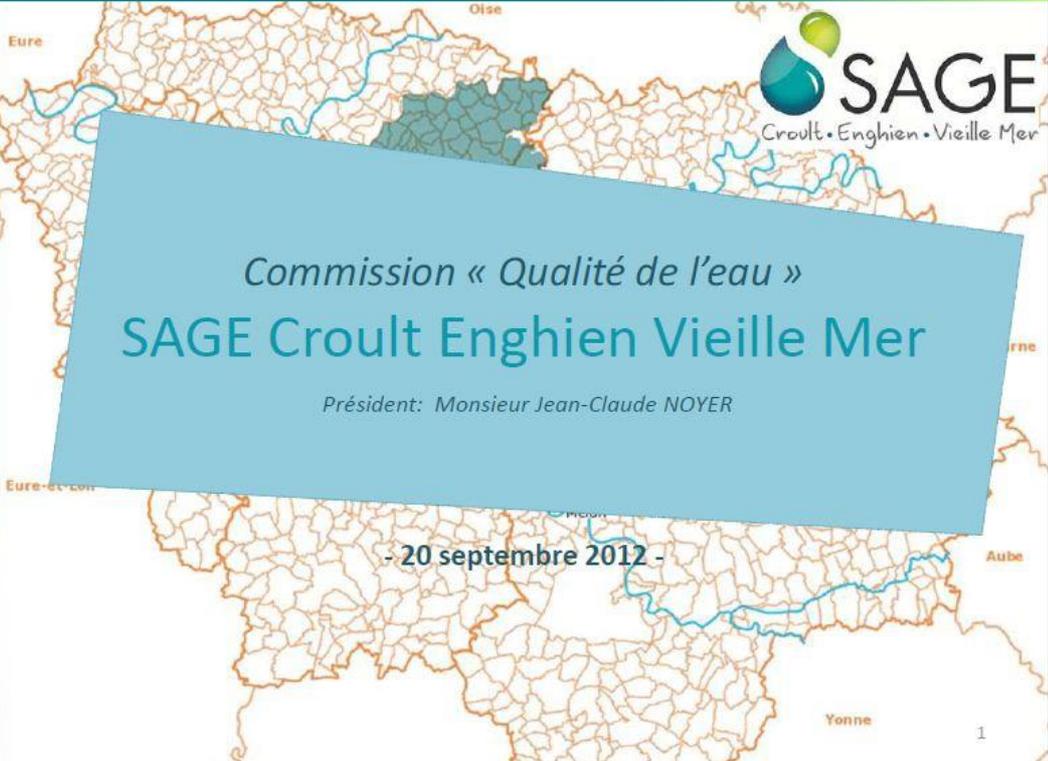
L'action prioritaire consiste à mettre en conformité les branchements de ces activités par la délivrance d'autorisations de déversement et à maîtriser les rejets des substances toxiques et dangereuses.

ANNEXE 2



SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Commission Qualité de l'eau – 20 septembre 2012



SAGE
Croult • Enghien • Vieille Mer

Commission « Qualité de l'eau »
SAGE Croult Enghien Vieille Mer
Président: Monsieur Jean-Claude NOYER

- 20 septembre 2012 -

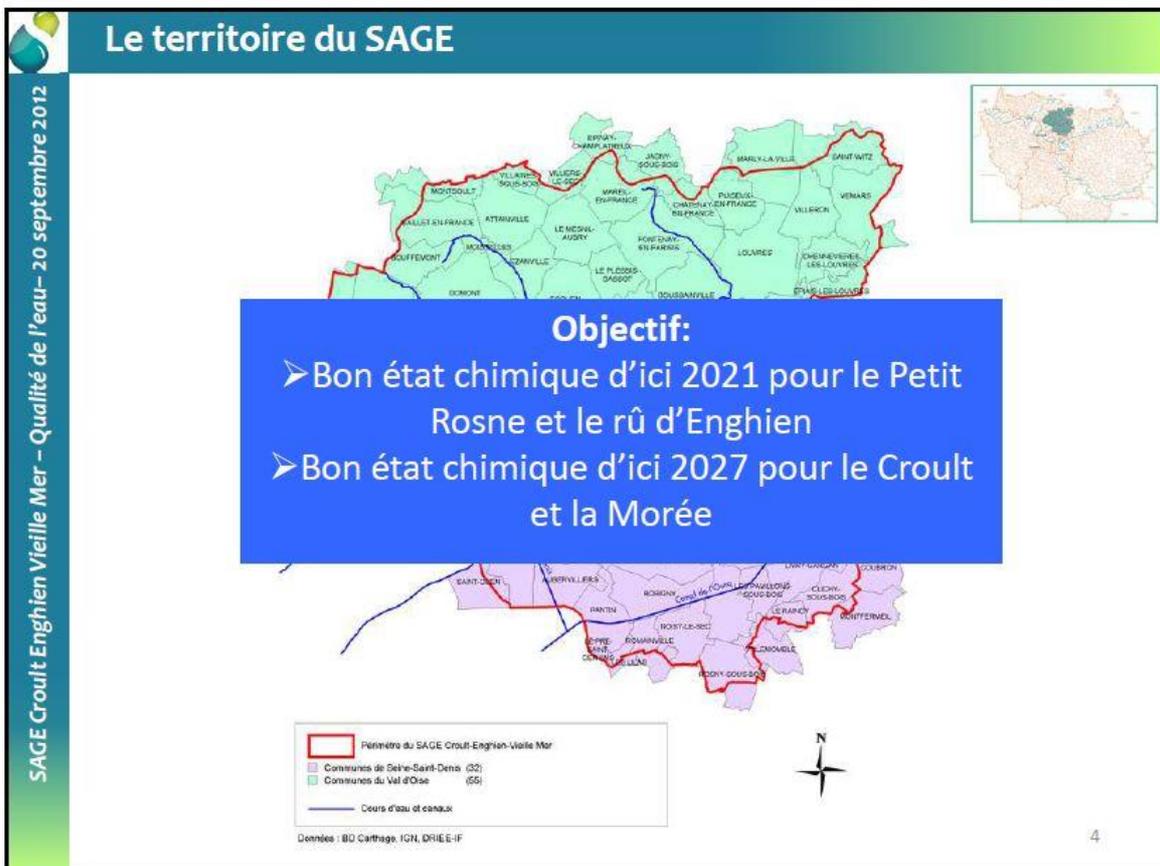
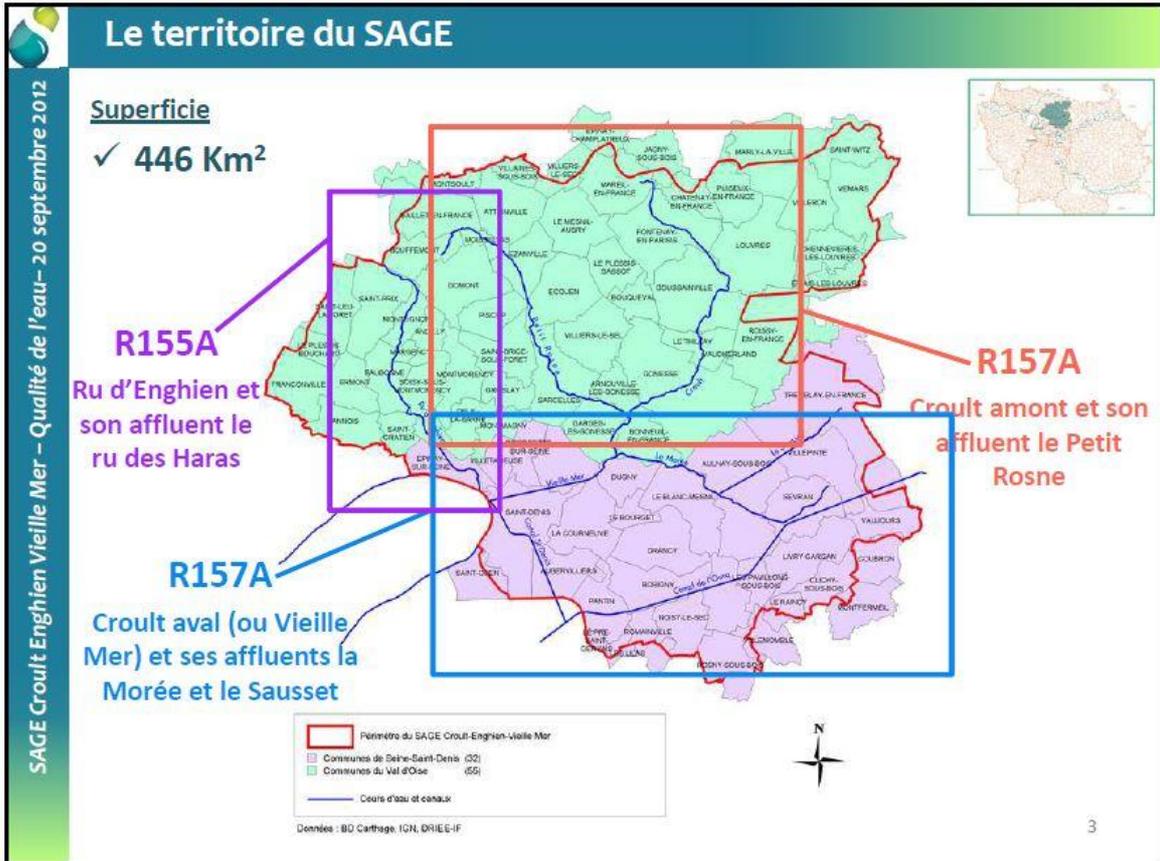
1

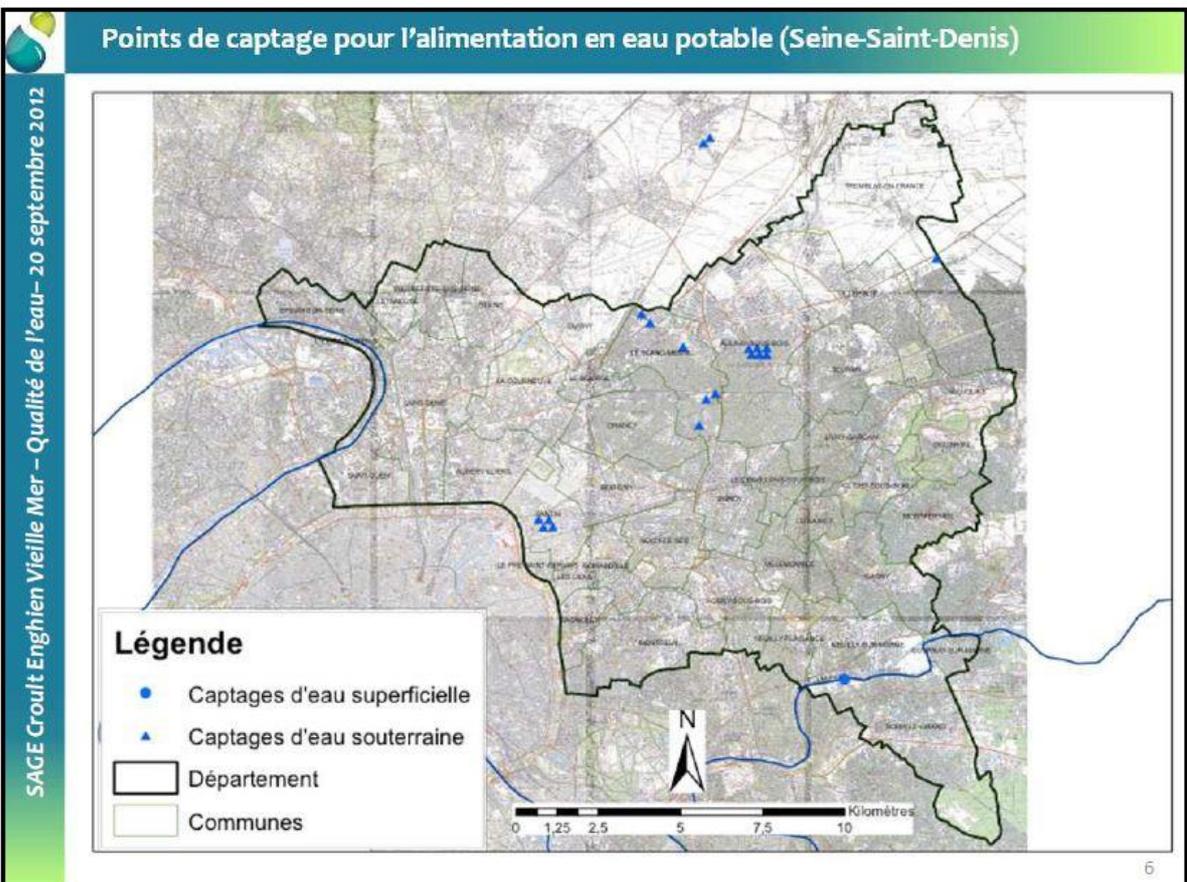
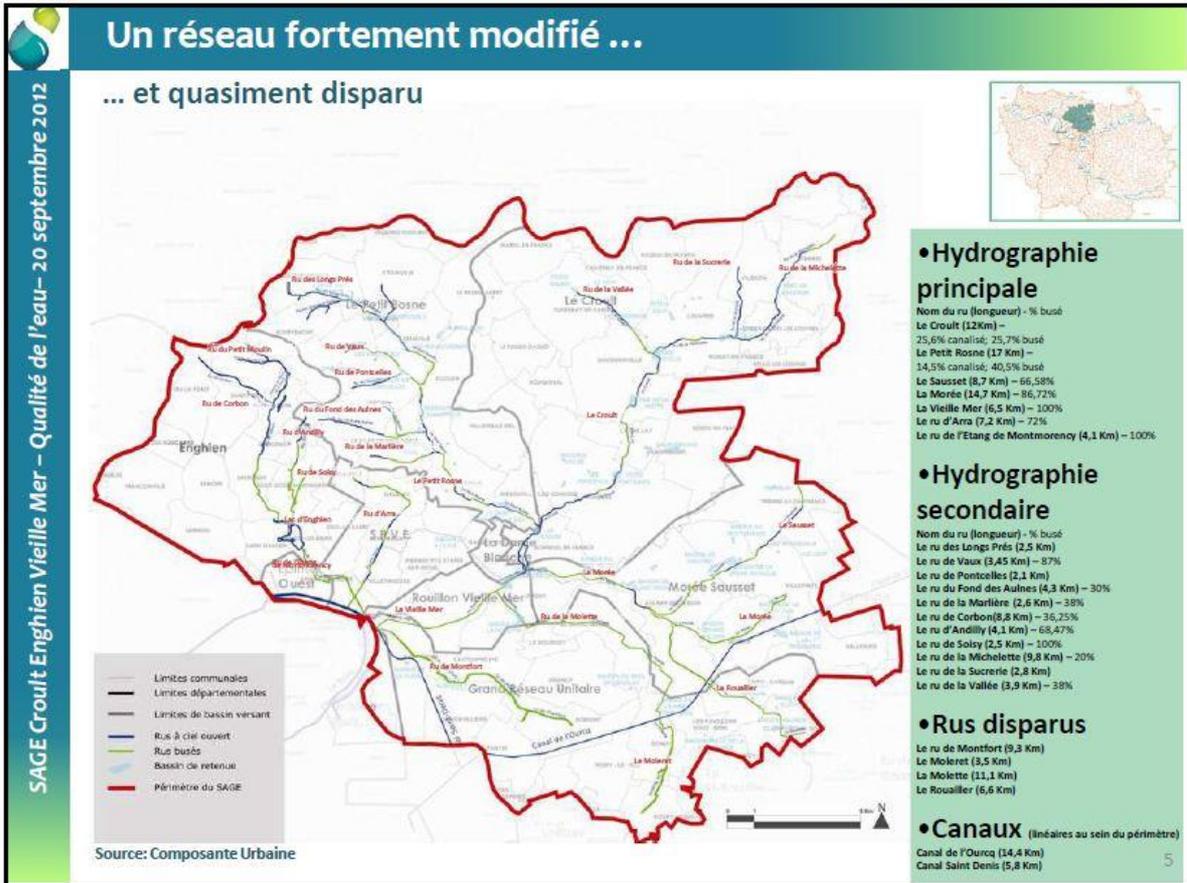
Enjeux « qualité de l'eau » identifiés

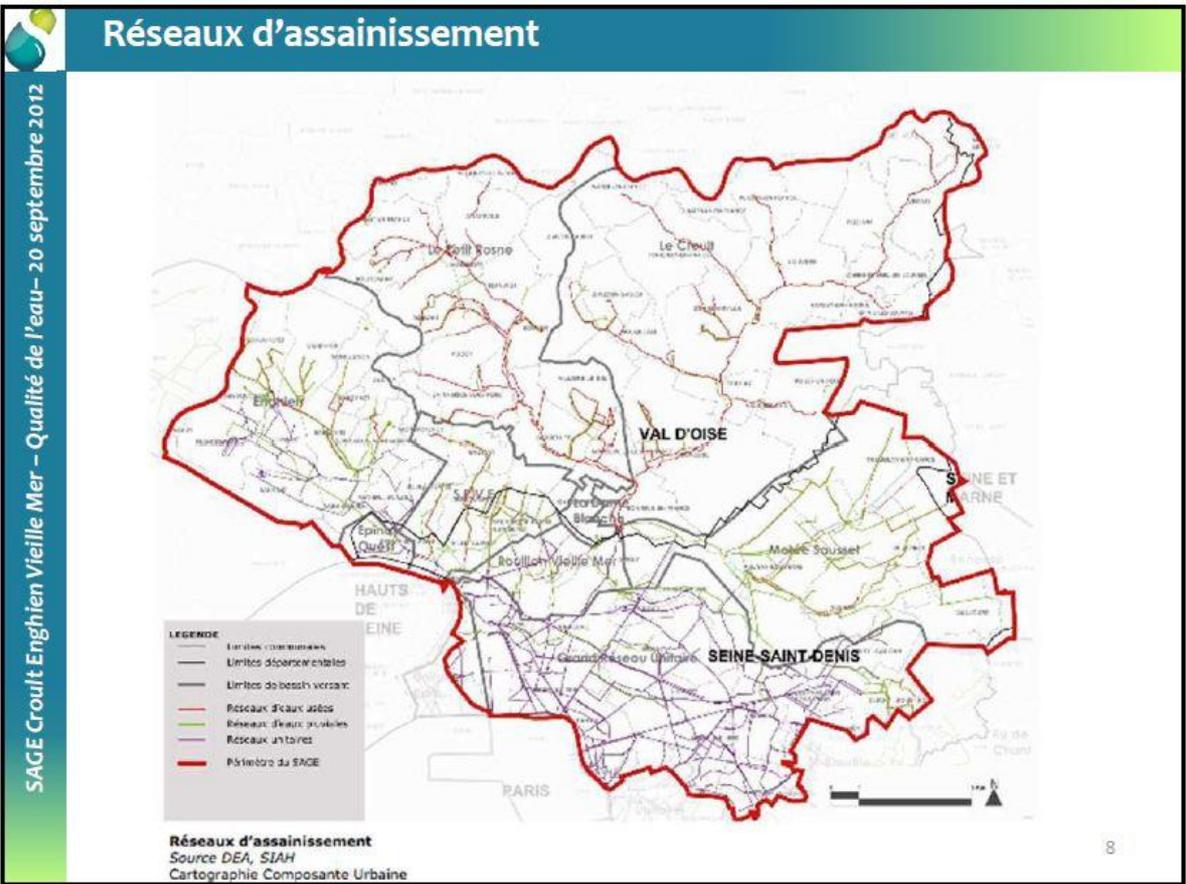
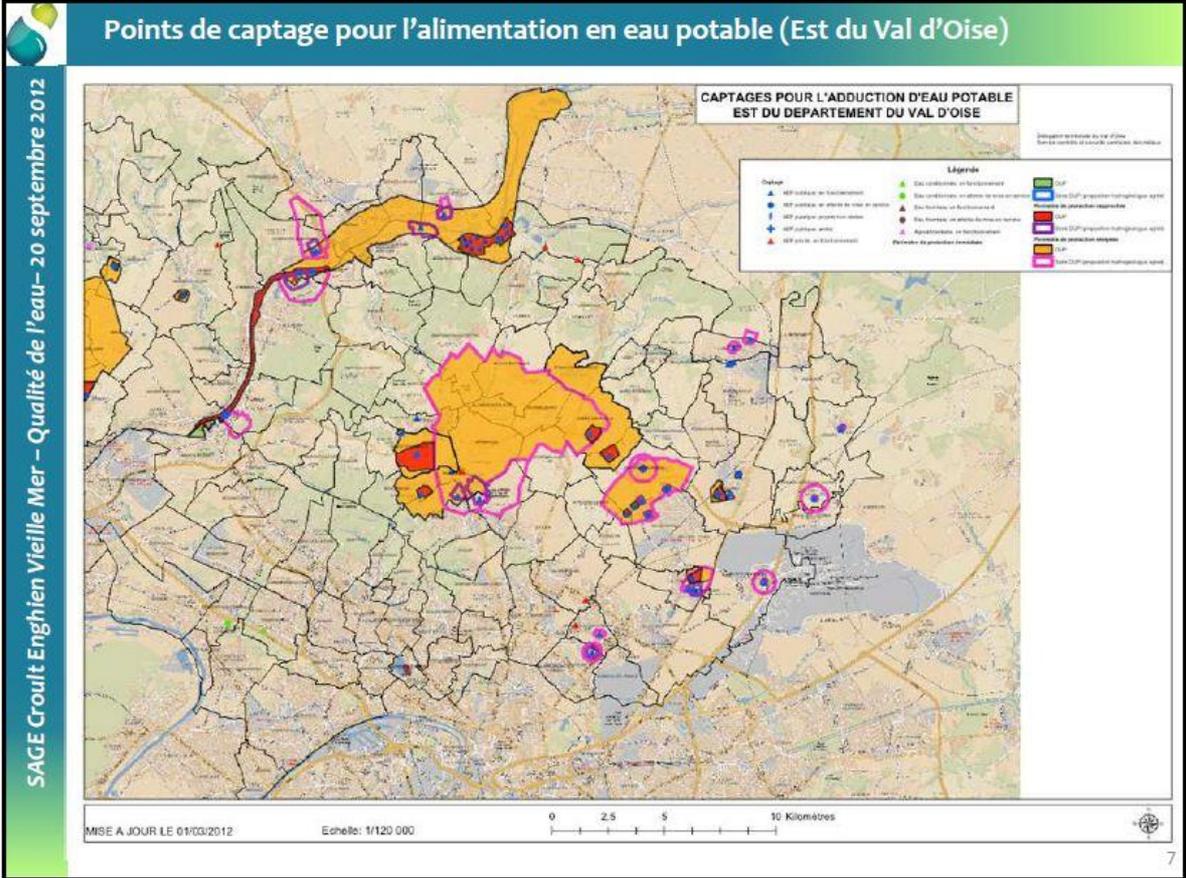
SAGE Croult Enghien Vieille Mer – Qualité de l'eau – 20 septembre 2012

- ✓ Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole et urbaine.
- ✓ Réduire les pollutions d'origine industrielle et artisanale, en identifiant et en caractérisant les rejets.
- ✓ Renforcer le traitement des eaux de ruissellement des infrastructures routières et urbaines.
- ✓ Optimiser les traitements des eaux usées domestiques.
- ✓ Favoriser la mise en séparatif des réseaux dans les secteurs concernés et lutter contre les mauvais branchements.
- ✓ Corriger les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement
- ✓ Protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable.
- ✓ Limiter l'usage de produits phytosanitaires et d'intrants azotés ou phosphatés en zones agricoles
- ✓ Réduire, voire supprimer, l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités, et les particuliers.

2

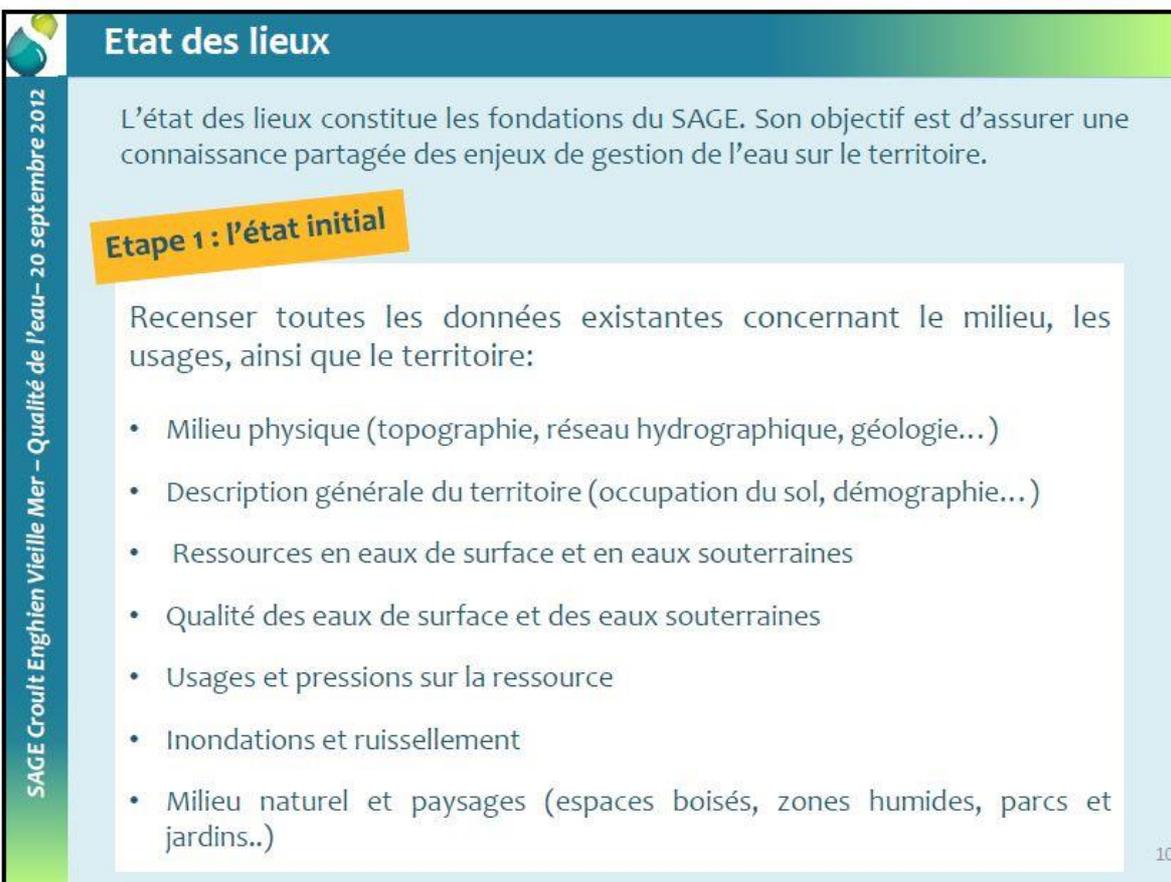
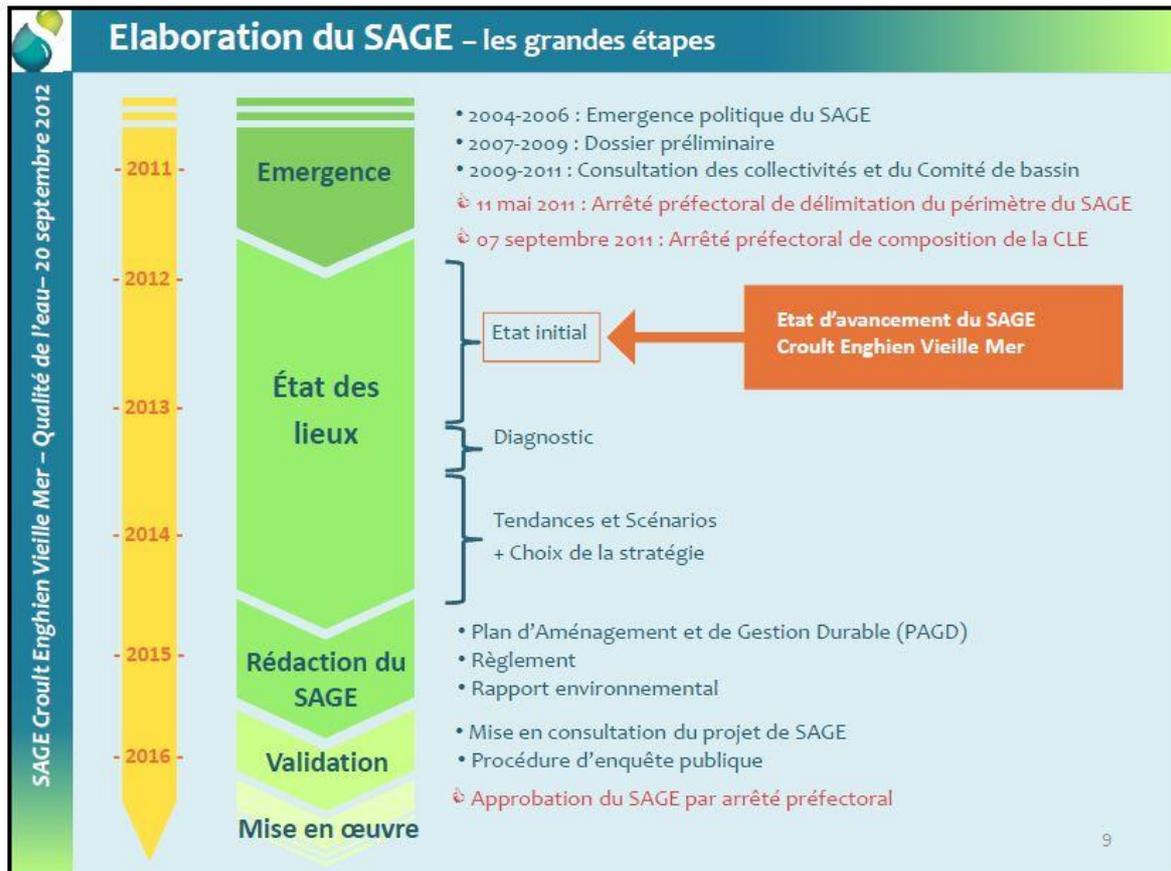






SAGE Croult Enghien Vieille Mer – Qualité de l'eau – 20 septembre 2012

SAGE Croult Enghien Vieille Mer – Qualité de l'eau – 20 septembre 2012



SAGE Croult Enghien Vieille Mer – Qualité de l'eau – 20 septembre 2012

Etat des lieux

Etape 2 : le diagnostic

- Mettre en relation les éléments de l'état des lieux afin d'identifier et de hiérarchiser les enjeux
- Rendre compte de la situation globale du bassin versant et mettre en lumière les causes d'altération et les problèmes
- Mettre en évidence les conflits d'usages et les points de convergences
- Identifier les leviers pour atteindre les objectifs

Etape 3 : tendances et scénarios

Il s'agit, dans un 1^{er} temps, d'estimer quelle sera l'évolution des usages de l'eau sur le bassin versant et d'évaluer leurs impacts à moyen et long terme en l'absence d'une politique de l'eau volontariste.

A partir de ce scénario tendanciel, plusieurs variantes sont proposées suivant divers niveaux d'ambition et d'engagement des acteurs locaux.

11

SAGE Croult Enghien Vieille Mer – Qualité de l'eau – 20 septembre 2012

Objectifs de l'état des lieux – Volet « Qualité de l'eau »

- ✓ **Caractériser** l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau sur le territoire du SAGE ;
- ✓ **Caractériser les pressions** pouvant avoir un impact direct ou indirect sur la qualité des eaux superficielles et souterraines ;
- ✓ **Localiser et caractériser les sources de pollution** des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant Croult Enghien Vieille Mer ;
- ✓ **Définir les enjeux** du territoire en matière de protection et de gestion de la ressource en eau et identifier les principales **pistes d'actions** ;
- ✓ Déterminer les **études complémentaires** nécessaires à une meilleure connaissance de ces milieux et de leur fonctionnement.

12